

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_4961\_CC**

**TRAVAUX : ABANDON RÉSEAU BASSE TENSION  
DÉMOLITION BÂTIMENT**

**DU 04 AU 22 DÉCEMBRE 2023**

**DE 7H30 À 17H30**

**RUE DU DOCTEUR CHARCOT  
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE  
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,  
VU la demande de BERNASCONI pour le compte de ENEDIS en date du 28 Novembre 2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ  
DU 04 DÉCEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2023  
DE 7H30 À 17H30**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – RUE DU DOCTEUR CHARCOT**

**La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, au droit des travaux, le temps des travaux.**

**Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté BERNARSCONI, au droit des travaux, le temps des travaux.**

**Le trottoir sera neutralisé et un dévoiement piétons devra être mis en place par l'entreprise.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

N° SIRET entreprise : 331 396 0002 00015

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté BERNARSCONI (28 Le Haut du Bourg 50420 DOMJEAN), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 30 novembre 2023,

**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire adjoint,**

**Pierre-François LEJEUNE**

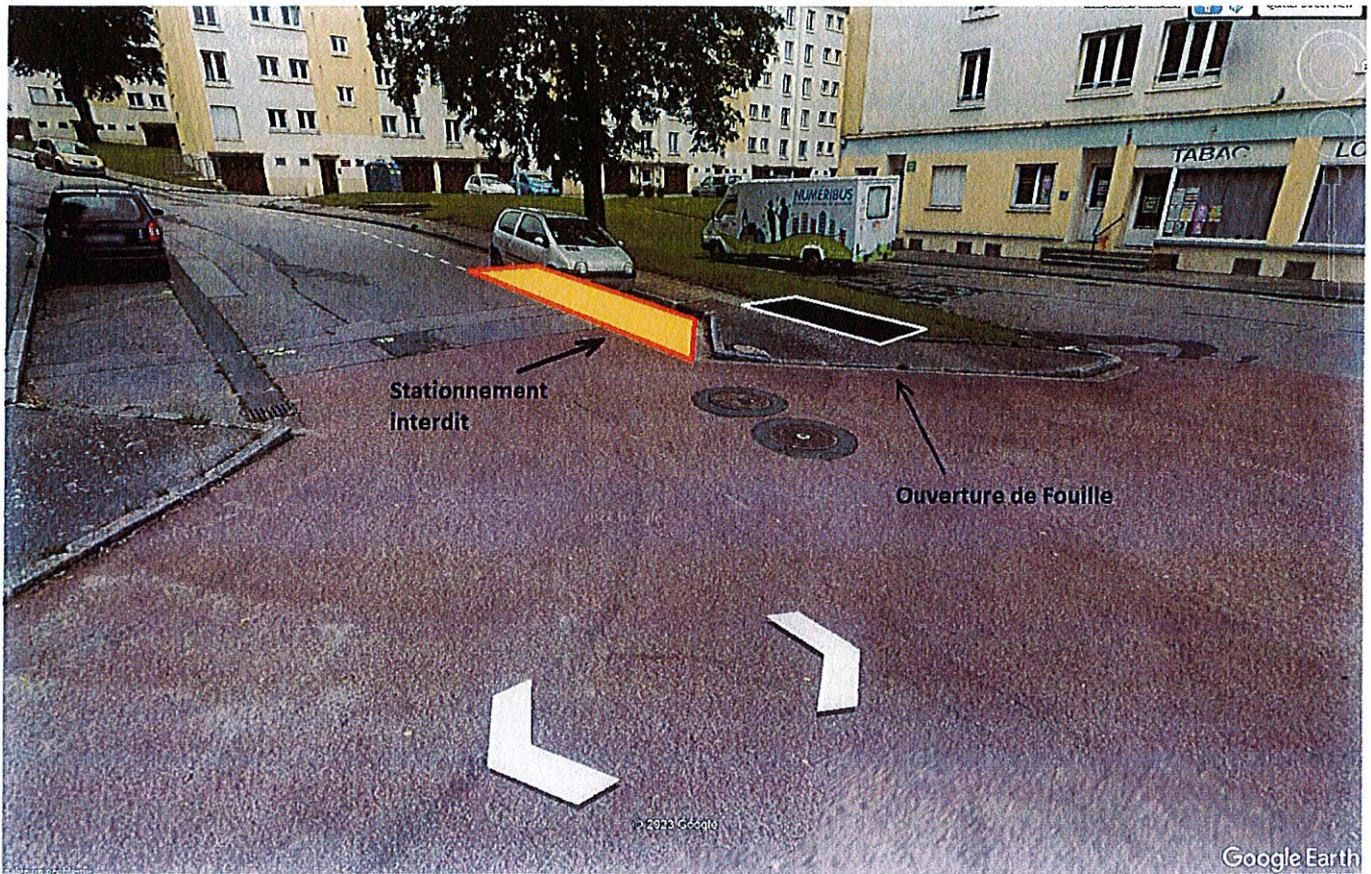


Date :

Objet :

Rue du Docteur Charcot

Stationnement interdit sur 1 place de stationnement – Fouille sous trottoir





ENEDIS – Agence ingénierie  
Pôle Imposé  
23 Avenue de Tourville  
50120 Cherbourg en Cotentin

Chargé de Conception

BARBET Mathis  
07 60 70 55 30

## Avant-Projet Sommaire D'alimentation électrique

DOSSIER DB22/081113  
Suppression de branchements BT  
Résidence Charcot Spanel, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Client : SA HLM LES CITES CHERBOURGEOISES  
Mail : r.ayekpo@sisco.fr  
Téléphone : 06 64 86 56 46

### Renseignement techniques

Poste de distribution Public : 50129P0053

Concession du Projet :

Distribution publique

Catégorie :

BTA

HTA

Concession de la canalisation sur laquelle se trouve

Raccordé le projet :

Distribution publique

Tension

230V

15kV

d'alimentation :

400V

20kV

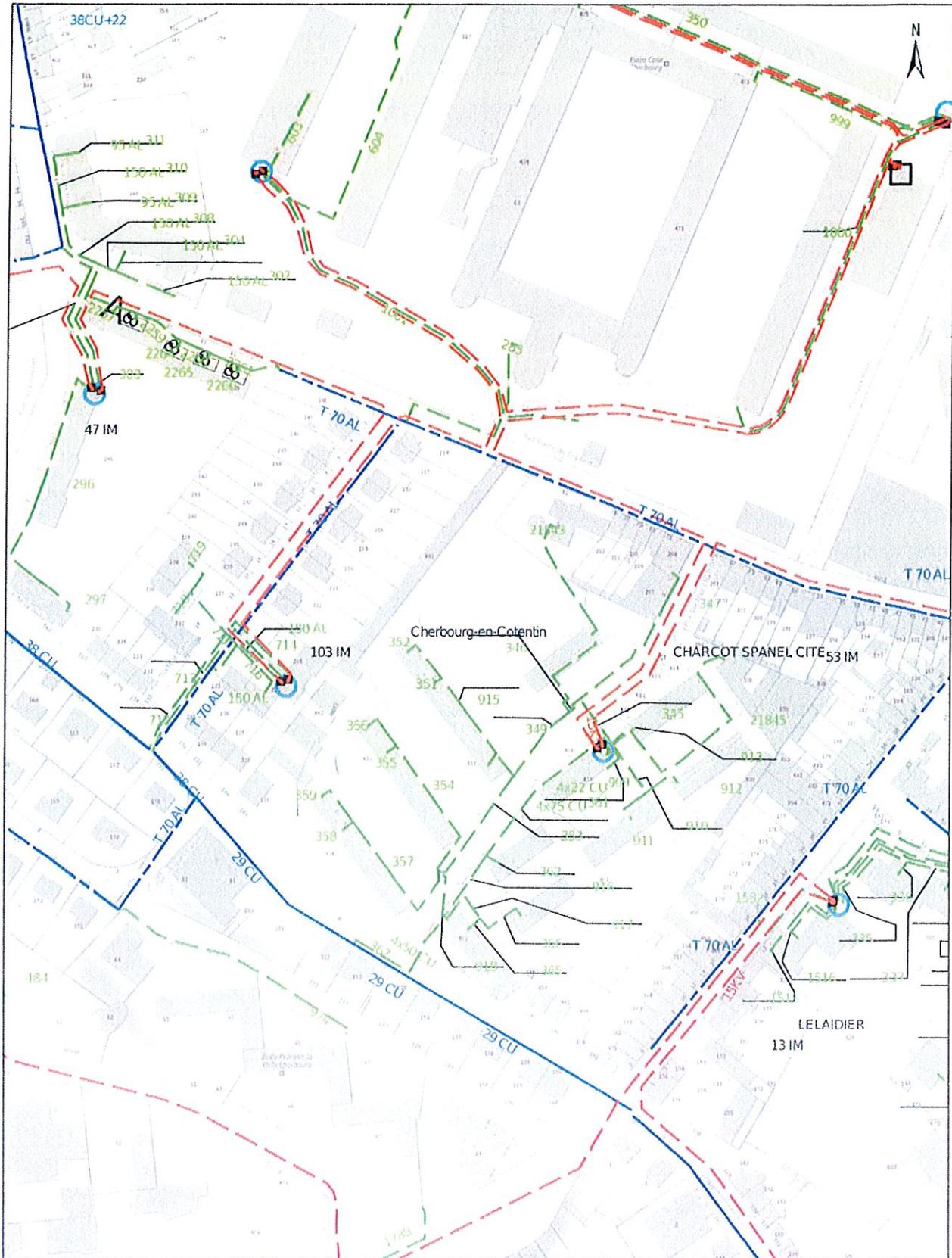
### Observations

Avant-projet établi sous réserve d'obtention des différentes autorisations administratives et conventions de passage.

En fonction notamment des contraintes de travaux, l'emplacement des coffrets ainsi que les tracés des réseaux pourront sensiblement varier.

|   |                                       |  |
|---|---------------------------------------|--|
|    | <p><b>Description des travaux</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des colonnes et branchements dans les 4 bâtiments.</li> <li>- Réalisation d'une fouille et confection d'un bout mort</li> <li>- Point d'ouverture à supprimer car suppression d'1 coffret</li> </ul> |
|   | <p><b>Travaux Client</b></p>          |  |
|  | <p><b>Prévention Sécurité</b></p>     |  |

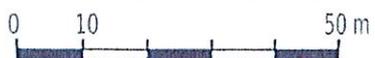




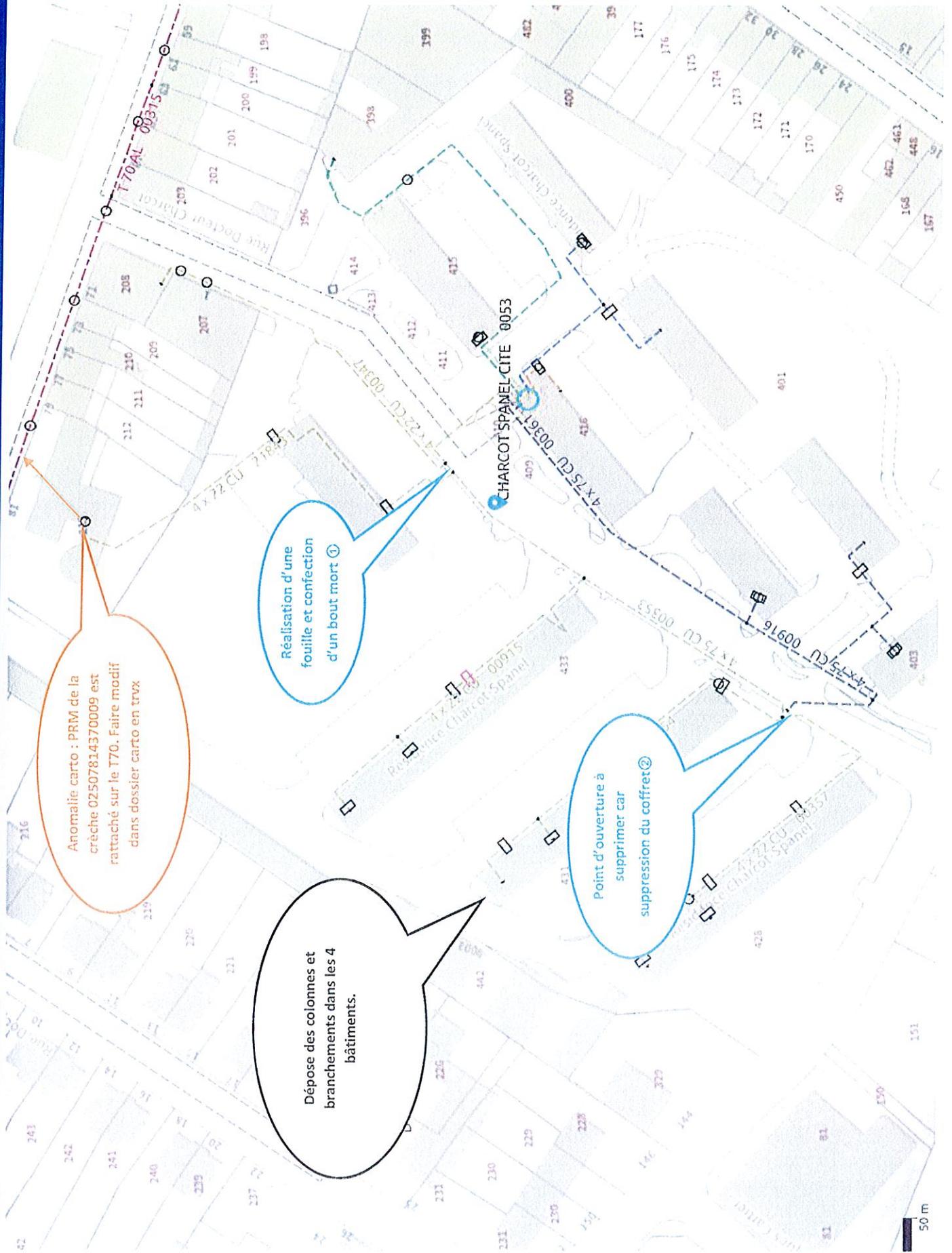
26/06/2023

11:10:42

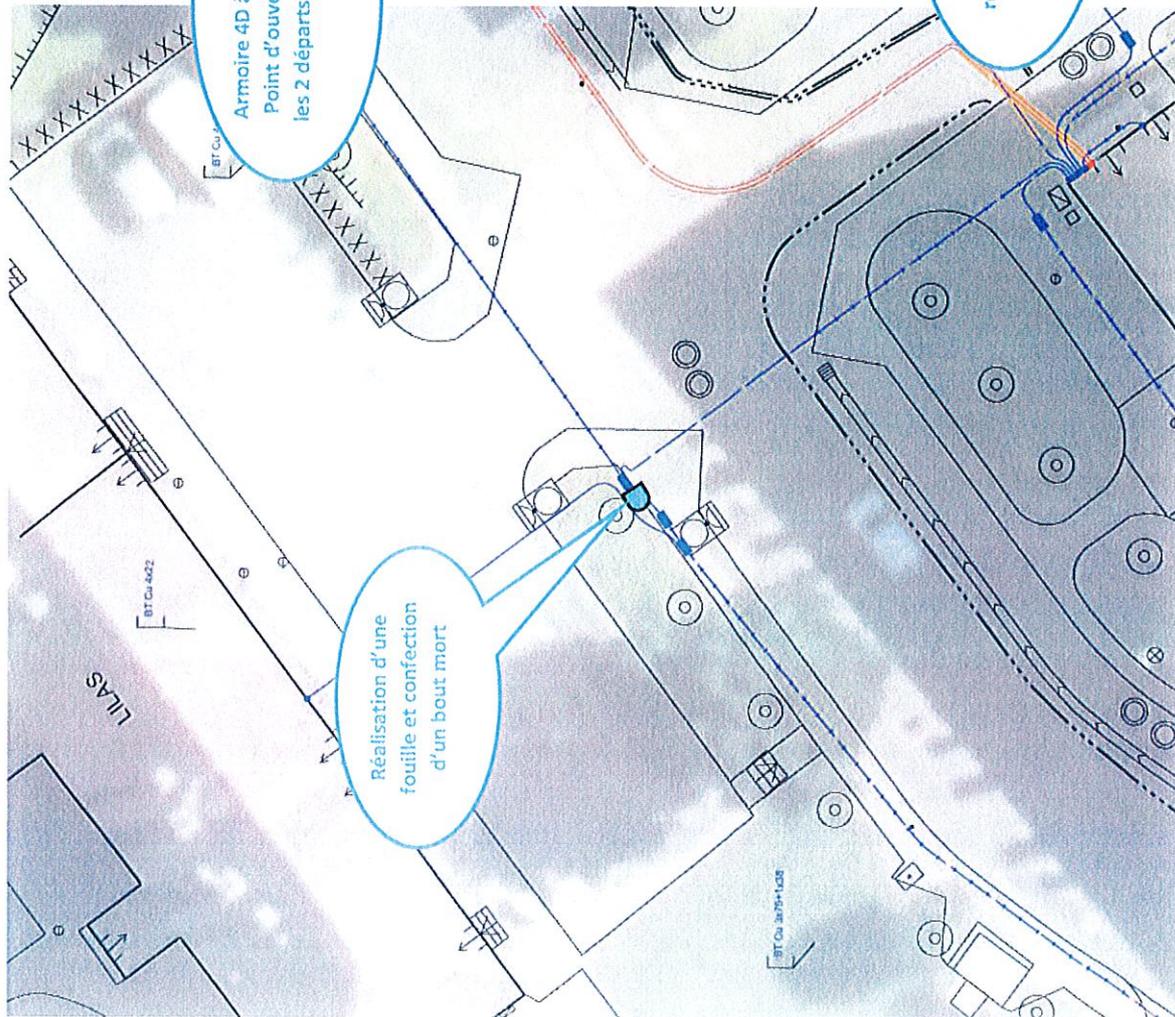
# eMaps



26/06/2023  
11:11:21



①



②

